Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181205-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 11 décembre 2025 qui leur a été adressé le 12 décembre 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUÉE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 12 décembre 2025 et du site des Forges le 13 décembre 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 décembre 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUÉE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Isabelle CADIO.

Conseillers absents donnant pouvoir : Yannick JOLIVET donnant pouvoir à Yoann ROBIN, Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUÉE, Barthélémy SINDALI donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN et Jean-Pierre TRÉBY donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents : Michaël BERNABÉ, Cécile LE MOINE et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Alain CHÉREL.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 16

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-12.18-05 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR BATIMENTS COMMUNAUX

- Présentation d'achat de barrières Héras pour sécuriser le chantier
- Proposition d'avenant N° 1 au marché BDN (couverture)

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Monsieur le Maire fait savoir qu'il sera nécessaire de sécuriser le chantier de mise en place de panneaux photovoltaïques prévus sur les bâtiments communaux.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181205-DE

Il présente des devis pour l'achat de ce type de matériel. Il propose d'imputer la dépense sur le programme d'investissement atelier matériels et véhicules. Les crédits budgétaires pourront être pris au vu de la délibération autorisant de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 et seront prévus à ce budget à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	20
ABSENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	20
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	20
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'achat de barrières HERAS au prix de 1 561,20 € HT (100 mètres de barrières). La Commune de Carentoir pourrait en prêter pour une longueur de 50 mètres.

- **DIT QUE** les crédits budgétaires nécessaires à l'achat des barrières pourront être pris au vu de la délibération autorisant de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 et seront prévus à ce budget à venir.

Exposé

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise BDN (couverture) pour :

- ajout d'une ligne de vie sur la toiture du gymnase suite aux recommandations du coordonnateur SPS et au vu de la classification ERP du bâtiment

- ajout de l'habillage et l'isolation nécessaires pour combler les anciens systèmes de désenfumage de la salle des sports, reprise des gouttières et descentes eaux pluviales

- IPN acier en reprise faitière sur tribune

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181205-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 décembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	20
ABSENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	20
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	20
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise BDN au prix de 20 028,40 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N° 1

- **DIT QUE** les crédits budgétaires nécessaires à l'avenant N° 1 pourront être pris au vu de la délibération autorisant de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 et seront prévus à ce budget à venir.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 26 décembre 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE

MAIRIE DE FORGES DE LANOUÉE 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance,

Alain CHÉREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication